

Demander des mesures d'adaptation

Si vous avez un **handicap**, la loi canadienne dit que vous n'avez besoin de le dire à personne. Mais parfois, il peut être utile de **divulguer** un handicap. Par exemple, vous pourriez vouloir divulguer un handicap lorsque vous avez besoin d'une **mesure d'adaptation**.



Un **handicap** est un problème physique ou mental qui affecte la façon dont les personnes effectuent certaines activités. Un handicap peut rendre la marche, la vue, l'audition, l'apprentissage ou d'autres activités difficiles ou impossibles.

Divulguer signifie informer les autres de quelque chose de personnel ou confidentiel.

Une **mesure d'adaptation** est quelque chose qui facilite la vie des personnes handicapées. Les mesures d'adaptation peuvent inclure des rampes, un éclairage spécial et des vidéos avec des sous-titres.

Demander des mesures d'adaptation au travail

Si vous souhaitez demander des mesures d'adaptation au travail, vous pouvez vous adresser à :

- votre service ou votre responsable des ressources humaines (RH), si votre organisation en a un;
- votre superviseur.

Vous n'êtes pas obligé de dire à votre employeur quel est votre type de handicap exactement. Mais parler un peu de votre handicap pourrait aider votre employeur à trouver des mesures d'adaptation.

Votre superviseur ne peut parler à personne d'autre de votre handicap. Vous n'avez pas besoin d'en parler à vos collègues si vous ne voulez pas.



Choses à savoir sur la demande de mesures d'adaptation

Voici quelques informations importantes à savoir si vous demandez des mesures d'adaptation au travail :

- **La loi dit que votre employeur doit vous fournir des mesures d'adaptation en cas de handicap.**

Mais les mesures d'adaptation ne peuvent pas coûter trop cher ni rendre votre travail moins sécuritaire. Pour en savoir plus sur vos droits en milieu de travail, visitez le site Web de l'[Association canadienne des libertés civiles](#) et du [gouvernement du Canada](#).

- **Vous n'avez pas besoin de savoir de quel type de mesures d'adaptation vous avez besoin.**

Si quelque chose ne fonctionne pas pour vous en raison de votre handicap, votre employeur et vous pouvez décider ensemble de ce qui vous aidera.

- **Vous pourriez avoir besoin d'un billet du médecin pour obtenir des mesures d'adaptation.**

Votre employeur pourrait demander un billet du médecin qui prouve que vous avez besoin de mesures d'adaptation.